



RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'Assemblée générale du 11 novembre 2011

Paris, le 7 novembre 2011

**Chers Collègues,
Chers Adhérents,**

Notre association compte aujourd'hui **1903 adhérents**, dont 1616 accrédités, 235 engagés et 52 en cours d'engagement. Ces chiffres témoignent de l'implication de notre spécialité dans l'accréditation.

L'assemblée générale mixte du 16 avril 2010 avait décidé de déplacer la date de clôture des comptes annuels au 30 juin, afin de pouvoir respecter le délai légal de six mois entre la clôture des comptes et l'assemblée générale qui doit les valider. Le 12 novembre 2010 vous avez approuvé les comptes de notre association pour l'exercice de six mois allant du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010. Ceux-ci avaient fait l'objet d'une certification par notre commissaire aux comptes, le cabinet KPMG.

Nous soumettons maintenant à votre approbation les **comptes de l'exercice portant sur douze mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**.

L'analyse du **compte de résultat** de notre association fait apparaître une augmentation de 299K€ des **produits d'exploitation**, avec un montant total de **863K€** (563K€ pour l'exercice précédent portant sur 6 mois). Ces produits sont constitués des **cotisations** pour un montant de 200K€ (94K€ pour les 6 mois de l'exercice précédent, +112%), des **versements des CPAM** pour 633K€ (469K€ pour l'exercice précédent, +41%), d'une **subvention du Ministère de la Santé et des Sports** pour 30K€ (20K€ versés en janvier 2011, 10K€ en août 2011). L'augmentation des cotisations est cohérente avec la durée de l'exercice. Le calcul des ressources en provenance des CPAM n'a retenu, pour cet exercice, que les versements acquis et constatés au 30 juin 2011.

Le compte de résultat fait apparaître une augmentation de 603K€ des **charges d'exploitation**, pour un montant total de **1277K€** (674K€ pour l'exercice précédent). La principale charge concerne les **rémunérations des experts**, versées sous forme d'honoraires pour 594K€ (368K€ pour l'exercice précédent) ou de salaires pour 289K€, charges sociales et taxes sur les salaires comprises (199K€ pour l'exercice précédent). Le total des règlements aux experts s'élève donc à 883K€ (567K€ pour l'exercice précédent, 923K€ pour l'exercice 2009). Il correspond essentiellement aux activités d'expertise proprement dites, mais aussi aux réunions et à certaines activités de gestion de l'association. Les **frais d'organisation des « journées »**, représentent un total de 111K€ correspondant aux deux réunions de l'exercice (43K€ pour la seule réunion comptabilisée lors de l'exercice précédent). Les charges de **secrétariat** comprennent le reversement à la SoFCOT des « frais de personnel détaché » (47K€ contre 24K€ pour les six mois de l'exercice précédent), auxquels s'ajoutent les frais de recrutement de notre secrétaire (3K€), et son salaire qui ne porte que sur les derniers mois de l'exercice (6K€). Les **honoraires comptables** (Expert Comptable et Commissaire aux Comptes) représentent 30K€ (12K€ pour l'exercice précédent). On trouve également un ensemble de **charges de fonctionnement** diverses pour un montant de 45K€ (28K€ pour l'exercice précédent). Une **dotation aux provisions** d'un montant de 122K€ a été comptabilisée pour les versements des CPAM (109K€) et les cotisations (13K€) non encaissés à la clôture de l'exercice. Le développement du site Orthorisq et du tableur, amorti sur deux ans, génère une **dotation aux amortissements** de 31K€. Ces charges d'exploitation évoluent globalement de manière cohérente avec le passage de l'exercice de 6 à 12 mois.

Lors de la phase de démarrage de notre association la mise en route des expertises est intervenue après les premiers versements des CPAM, nous permettant de constituer une avance de trésorerie. Lors de la mise en place de notre comptabilité, nous avons choisi le principe d'affecter sur le plan comptable les versements des CPAM au règlement des experts, et les cotisations au fonctionnement de l'association. Le décalage entre les versements reçus des CPAM et les sommes versées aux experts depuis le début du fonctionnement de notre association constitue les « **fonds dédiés** ». Ils s'élevaient à 409K€ au 30 juin 2010, et ne sont plus que de 59K€ à la clôture de l'exercice. Cette évolution traduit le fait que notre « consommation » en frais d'expertise a pratiquement rattrapé l'avance octroyée par les CPAM.

Le total des produits de l'exercice s'élève ainsi à 1273K€ (1071K€ pour l'exercice précédent), le total des charges à 1337K€ (1084€ pour l'exercice précédent), soit **un résultat déficitaire de 64K€** (résultat déficitaire de 13K€ pour l'exercice précédent).

A l'**actif du bilan**, on trouve 32K€ en immobilisations (mise en place du site Orthorisq et du tableur amortie sur deux ans et amortissement d'un ordinateur), les actifs circulants représentent 316K€ (versements des CPAM et cotisations à percevoir, baisse liée à la dépréciation de 122K€ comptabilisée en dotation aux provisions et à l'évaluation des produits à recevoir), et les disponibilités pour un montant de 216K€ (140K€ sur compte à terme au 30 juin 2011, 76K€ de liquidités). Le total de l'actif du bilan est de 563K€. Au **passif du bilan**, on trouve les fonds propres de l'association pour un montant de 256K€ (320K€ reportés de l'exercice précédent diminués du résultat de l'exercice), les fonds dédiés pour un montant de 59K€, les dettes pour 151K€ (dettes d'exploitation 84K€, dettes fiscales et sociales 66K€) et les produits constatés

d'avance (cotisations et versements des CPAM) pour 97K€ (absence de prorata sur cet exercice, les versements étant évalués sur une base réelle de cotisants).

Précisons que notre **disponibilité en trésorerie au 4 novembre 2011 est de plus de 300K€.**

L'analyse de ces chiffres, suscite quelques commentaires :

- Il apparaît que l'association n'a pu compter sur le versement de CPAM que d'environ 1500 adhérents. La totalité des bilans -validés ou non - génère des frais d'expertise (350€ pour l'analyse de deux EPR et le bilan). Seuls les bilans validés sont susceptibles d'aboutir à un versement des CPAM. Mais ce n'est pas toujours le cas, soit parce que certains adhérents ne sont pas éligibles à la prime CPAM (salariés -7% des adhérents aujourd'hui-, activité de consultation exclusive pour certains adhérents en fin de carrière), soit parce qu'ils n'ont pas envoyé les justificatifs nécessaires à leur caisse dans les délais exigés (ou encore parce qu'ils ne souhaitent pas récupérer cette prime). Une newsletter d'alerte a été envoyée aux adhérents courant septembre concernant la prime CPAM relative à l'exercice 2010.
- La comptabilisation de ces recettes CPAM, décalées d'au moins un an par rapport à l'exercice concerné (par exemple l'appel par les CPAM de justificatifs au titre de l'année 2010 a eu lieu pour la plupart en septembre 2011) s'est avérée difficile à appréhender, notamment parce que les virements reçus sont volontiers mal identifiables (praticien concerné, année de référence, etc.), obligeant notre secrétariat à effectuer quotidiennement les recherches nécessaires à la source. Nous pouvons maintenant mieux analyser cette ressource essentielle, et c'était une condition nécessaire pour l'élaboration de notre budget.
- A l'inverse la gestion des cotisations est simple, la validation des bilans imposant le règlement de la cotisation de l'année en cours.
- Les dépenses liées aux experts restent stables (883K€ pour le dernier exercice, 923K€ pour l'exercice 2009). Au début de l'année 2011 un réajustement de leur grille de rémunération à la baisse a été effectué, justifié par le fait que certaines activités d'analyse deviennent moins chronophages avec l'expérience. Ce réajustement n'est pas le premier : le nombre d'EPR traités par « vacation » d'expert est en effet passé de 4 à 6, puis cette fois-ci à 8. Rappelons qu'une vacation d'expert, soit une journée de travail, est rémunérée 1000€, montant resté inchangé depuis le début du fonctionnement de l'association. Différentes mesures vont permettre de diminuer et de mieux maîtriser ce poste de dépense :
 - o Les charges d'expertise sont principalement liées aux analyses d'EPR. Si la base REX a été alimentée au début de l'activité d'ORTHORISQ par la déclaration de 3 EPR annuels, l'amélioration qualitative des déclarations avait permis de réduire le nombre de déclarations annuelles à 2 pour les bilans 2010 et 2011 par adhérent, largement suffisant pour alimenter la base REX. Dans le même esprit, nous vous proposerons de ne déclarer qu'un seul EPR pour votre bilan 2012, sûrs que la qualité suivra. Ceci aura un impact retardé mais certain sur les charges d'expertises.
 - o Une partie du travail d'analyse des bilans sera déléguée au secrétariat, pour un coût global qui devrait ainsi être optimisé.
 - o Les revenus par expert seront plafonnés par le CA à un montant qui n'est pas

encore formellement arrêté. Cela imposera une rééquilibrage des tâches et certainement le recrutement de nouveaux experts.

- Parallèlement, signalons qu'il a été mis fin au système du salariat pour les experts concernés au profit du chèque emploi associatif (dont le montant est plafonné), qui présente notamment l'avantage de nous affranchir de tout problème contractuel.
- L'expérience de ces dernières années et l'amélioration de nos outils vont nous permettre aujourd'hui de mieux faire face à la réelle complexité de notre comptabilité :
 - Fiabilisation de notre budget
 - Optimisation du suivi des recettes CPAM
 - Travail de récupération des arriérés CPAM
 - Renforcement du processus d'engagement des dépenses de frais généraux
 - Renforcement de la procédure d'anticipation et de suivi de nos dépenses, y compris d'expertise.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire en l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux et dévoués.



Docteur Jean-Marie POSTEL
Trésorier d'ORTHORISQ

ORTHORISQ □□ **Association Loi 1901**

Journal Officiel du 04/02/2006, N° 20060005

Siège social : SOFCOT, 56 rue Boissonade 75014 Paris

Tél : 01 43 22 47 65 - email : orthorisq@orthorisq.fr